



## Tarification des frais de formation et de certification AVSEC

### 1. Formation des responsables de la sûreté et du personnel AVSEC

Type de formation	Échéance/fréquence	Chargeurs connus (KC)	Agents habilités (RA)	Transporteurs agréés (AH)	Fournisseurs habilités d'approvisionnements de bord (RS)	Fournisseurs connus d'approvisionnements de bord (KS)
Cours de base A12 (responsables de la sûreté et suppléants)	1 <sup>ère</sup> année	750.-	750.-	750.-	750.-	750.-
Cours de remise à niveau A12 (responsables de la sûreté et suppléants)	chaque année (dès la 2 <sup>e</sup> année)	450.-	450.-	450.-	-	-
Cours de remise à niveau A12 (responsables de la sûreté et suppléants)	dès la 4 <sup>e</sup> année (puis tous les 3 ans)	-	-	-	450.-	450.-
Cours de base A9 (personnel AVSEC)	1 <sup>ère</sup> année	-	-	150.-	-	-
Cours de remise à niveau A9 (personnel AVSEC)	chaque année (dès la 2 <sup>e</sup> année)	-	-	100.-	-	-
Cours de base PHS Physical Hand Search A2 (personnel AVSEC)	1 <sup>ère</sup> année	-	2500.-	-	-	-
Cours de remise à niveau PHS Physical Hand Search A2 (personnel AVSEC)	dès la 4 <sup>e</sup> année (puis tous les 3 ans)	-	1000.-	-	-	-

Le tableau reflète une situation idéale. Dans la pratique, les délais peuvent varier. Tous les prix en francs suisses, hors TVA

## 2. Certification des organismes

Type de frais	Échéance/fréquence	Chargeurs connus (KC)	Agents habilités (RA)	Transporteurs agréés (AH)	Fournisseurs habilités d'approvisionnements de bord (RS)	Fournisseurs connus d'approvisionnements de bord (KS)
Frais administratifs de base	1 <sup>ère</sup> année	200.-	200.-	200.-	<sup>1</sup>	200.-
Premier examen du programme de sûreté	1 <sup>ère</sup> année	350.-	350.-	350.-	<sup>1</sup>	350.-
Certification initiale (y compris préparation et rapport)	1 <sup>ère</sup> année	2200.-	900.-	900.-	<sup>1</sup>	900.-
Renouvellement de la certification (y compris préparation et rapport)	dès la 6 <sup>e</sup> année (puis tous les 5 ans)	2200.-	900.-	900.-	<sup>1</sup>	-
Renouvellement de la certification (y compris préparation et rapport)	dès la 3 <sup>e</sup> année (puis tous les 2 ans)	-	-	-	-	900.-
Examen du programme de sûreté lors du renouvellement de la certification	dès la 6 <sup>e</sup> année (puis tous les 5 ans)	300.-	300.-	300.-	<sup>1</sup>	-
Examen du programme de sûreté lors du renouvellement de la certification	dès la 3 <sup>e</sup> année (puis tous les 2 ans)	-	-	-	-	300.-
Inspection intermédiaires (avec ou sans préavis ; y compris préparation et rapport)	selon les besoins	1800.-	600.-	600.-	<sup>1</sup>	-
Frais administratifs annuels de 250.- pour la durée de la certification (y compris base de données de l'UE) <sup>2</sup>	sur 5 ans	1250.-	1250.-	1250.-	<sup>1</sup>	-
Frais administratifs annuels de 250.- pour la durée de la certification (y compris base de données) <sup>2</sup>	sur 2 ans	-	-	-	-	500.-

Le tableau reflète une situation idéale. Dans la pratique, les délais peuvent varier. Tous les prix en francs suisses, hors TVA

<sup>1</sup> En fonction du temps consacré conformément à l'ordonnance sur les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile (OEmol-OFAC ; RS 748.112.11)

<sup>2</sup> Frais identiques pour toutes les entités et, comme pour tous les tarifs, augmentés sur la base des frais de base pratiqués jusqu'à présent (nouveauté pour les RA, RS et KS). Ces frais peuvent être aussi perçus chaque année.